

Escaillou

21 rue Saint Antoine
05120 Argentière-la-Bessée
Siret : 818 759 482 000 16

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

LE PRIX COMPREND :

Pour les séances adultes et enfants, l'encadrement, le matériel collectif et individuel si nécessaire (cordes, dégaines, casques, baudriers, chaussons d'escalade). Les déplacements du lieu de RDV au lieu de pratique sont gérés par les participants (covoiturage).

LE PRIX NE COMPREND PAS :

Pour les séances adultes et enfants, le transport de chez vous jusqu'au lieu de pratique. Les piques-niques. Les frais médicaux et pharmaceutiques pouvant survenir durant la journée, **ainsi que l'assurance en responsabilité civile et individuelle accident concernant la pratique de l'escalade** (souscription complémentaire à une assurance rapatriement recommandée).

INSCRIPTION ET PAIEMENT :

a) **Date butoir pour l'inscription : 4 jours avant.**

b) La réservation devient effective à réception par Escaillou d'un acompte de 30% du prix TTC des activités et d'un exemplaire des conditions de vente signé. Le client doit conserver un exemplaire du contrat. La fiche d'inscription et les conditions générales de vente doivent être renvoyées à :

LEMAIRE Marion - 21 rue Saint Antoine- 05120 Argentière la Bessée.

Accompagnées des arrhes (**30%** du prix de l'encadrement). Les **70% restant** sont à régler en fin **de séance**.

c) **Pour une inscription de dernier moment prière de m'appeler au 06 87 01 81 89 pour voir s'il y a des places.**

ANNULATION PAR LE PARTICIPANT :

a) Toute annulation doit être réalisée par **lettre recommandée** et adressée à :

LEMAIRE Marion - 21 rue Saint Antoine- 05120 Argentière la Bessée.

b) En cas d'annulation de votre part, entre la date d'inscription et le 4ème jour avant le stage, votre acompte vous serait remboursé à hauteur de 50% de sa valeur (à part contre- indication médicale, accidents de dernier moment). Dans le cas où vous annuleriez durant les 4 derniers jours avant le stage, votre acompte ne serait pas remboursé. Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée.

c) En cas de non présentation à la date et l'heure prévue pour l'activité programmée, l'acompte restera acquis à Escaillou et le solde du prix de la prestation vous sera demandé.

ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR : La séance peut être annulé si le **nombre des participants est insuffisant** à la date butoir d'inscription = **4 jours avant**. Dans ce cas, les arrhes versées lors de l'inscription sont intégralement remboursées.

NB : Notez que si la météo s'avérait extrêmement mauvaise aux dates de votre stage, celui-ci se verrait annuler. Votre stage vous serait alors remboursé ou vous garderez le bénéfice de vos arrhes pour un autre stage.

ASSURANCES : La monitrice possède une assurance en responsabilité civile professionnelle. **Elle ne peut se substituer à une assurance personnelle.** Une assurance « responsabilité civile » et « individuelle accident » couvrant les pratiques du stage choisi (escalade, via-ferrata) sont **vivement conseillées**. Vérifiez auprès de votre assurance que votre enfant est bien couvert en responsabilité civile pour la pratique de l'escalade. **Je vous recommande également** de souscrire une **assurance rapatriement**.

En cas de besoin Escaillou peut par le biais de la fédération d'escalade (FFME) proposer des assurances journée pour assurer le pratiquant en responsabilité civile (6 € par jour). Si vous souhaitez souscrire à cette option, merci de cocher la case **appropriée dans la fiche d'inscription**.

SANTE : Chaque stagiaire doit être « **apte** » à **pratiquer les activités proposées**, dans le doute consulter votre médecin. Vous devez signaler tout problème de santé ou traitement médical à l'inscription (voir feuille d'inscription).

ARRET AVANT LA FIN DE LA SEANCE : Tout stagiaire ayant commencé la séance et désirant s'arrêter de lui-même sans raison médicale (justifié par un médecin) avant son terme, **ne pourra prétendre à un remboursement**. Seul un problème médical (certificat écrit) permettra au stagiaire d'être remboursé (au prorata des heures de prestation).

Fait le à

Signature du stagiaire (ou de son tuteur si mineur) avec la mention « lu et approuvée » :